Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260605-DEL_2026_24B-DE

VIGNOC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le **05 juin** à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 26 mai 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 15

PRESENTS : Daniel Houitte, Edith Garnier, Gilles Lesage, Nicolas Daboudet, Nolwenn Fougeray, Jean-François Vermet, Alain Monvoisin, Franck Aubrée, Christian Oger, Florent Rousière, Valérie Boissinot, Sandrine Delacroix, Guillaume Etesse, Blandine Hochet, . Eugénie Cardinal.

Absents excusés :
Laurence Blaise donne pouvoir à Gilles Lesage
Maryse Brehault donne pouvoir à François Simon,
Anne-Laure Bonnin donne pouvoir à Daniel Houitte
François Simon

Absent :

Secrétaire de séance : Nicolas Daboudet

Séance ouverte à 19 h 07.

La présente délibération n°24-bis a pour objet de rectifier la délibération n°23 suite à une erreur matérielle sur la date du conseil municipal

24 bis- ADMINISTRATION GENERALE - ELECTIONS MUNICIPALES – RENOUVELLEMENT 2026- CONFERENCE D'ENTENTE – LA MEZIERE- VIGNOC POUR LA PRODUCTION MUTUALISEE DE REPAS DESTINES AUX ENFANTS DES RESTAURANTS SCOLAIRES – NOMINATION DE REPRESENTANTS (3) ;

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
15	3	4		10

Exposée : Edith Garnier, Adjointe Déléguée

La commune de Vignoc et la commune de La Mézière ont conclu une convention portant création d'une entente intercommunale en vue de l'organisation d'une production mutualisée de repas destinés aux enfants fréquentant les restaurants scolaires.

Cette convention a été approuvée par délibération du conseil municipal de Vignoc en date du 5 décembre 2024 et par délibération du conseil municipal de La Mézière en date du 27 novembre 2024.

Elle prévoit notamment que la conférence d'entente soit composée de trois représentants par commune.

Il vous est proposé de désigner les représentants suivants :

- Edith Garnier en qualité de titulaire ;
- François Simon en qualité de titulaire ;
- Guillaume Etesse en qualité de suppléant.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260605-DEL_2026_24B-DE

Il est décidé de procéder au vote à main levée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir (17 voix pour (dont 2 pouvoirs) :

- **DECIDE de DESIGNER** comme représentants appelés à siéger au sein de la conférence d'entente :

  - Edith Garnier en qualité de titulaire ;
  - Guillaume Etesse en qualité de titulaire ;
  - François Simon en qualité de suppléant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Daniel HOUITTE.

